Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/01/2024 à 10h06 Réference de l'AR : 052-215203670-20231222-53-DE

Réference de l'AR : 052-215203670-20231222-53-DE République França Affiché le 05/01/2024 ; Certifié exécutoire le 05/01/2024

Département Haute-Marne

Commune de Verbiesles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 22 décembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0
NPPV: 0

L'an 2023, le 22 décembre 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 décembre 2023.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud; MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Absent excusé :

A été nommée secrétaire : Mme Anne Braud

53 - Tarifs 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2024 :

• Affouages : 60 € (forfait) payable à l'inscription

• Location de la salle polyvalente :

Week-end: 200 € y compris une part des charges de fonctionnement de 130 kWh, au-delà, ces charges seront facturées 0,40 € sur la base des kWh relevés. Un forfait journée ou un forfait soirée est possible du lundi au vendredi inclus pour 60 € y compris une part des charges de fonctionnement de 70 kWh, au-delà ces charges seront facturées 0,40 € sur la base des kWh relevés. Les associations locales impliquées dans la vie du village peuvent bénéficier gratuitement de deux locations week-end / an + deux locations gratuites / an utilisables du vendredi soir au samedi matin 10h, sauf dérogation du Maire ou de son représentant. Pour toutes locations (gratuites ou pas), une caution de 450 € est demandée à la réservation ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens loués et risques annexes.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote	
Pour : 3 Contre : 2 Abstention : 2 NPPV : 4	

Le Conseil Municipal débat de la gratuité pour les associations à hauteur de 3 week-ends par an. Le vote est le suivant : 4 NPPV, 2 abstentions, 2 contres et 3 pour. Il est retenu pour les associations 3 gratuités par an pour les week-ends de locations.

· Chapiteau:

80€ (forfait) caution de 800€. Location uniquement sur les villages de Verbiesles ou Luzy, gratuité une fois par an pour les associations locales impliquées dans la vie du village dans le cadre de manifestations publiques.

• Location de la salle communale :

Pour un usage privatif, le prix de la location est fixé à 30 € par jour ainsi qu'une caution de 100 €, et d'accorder la gratuité aux associations du village.

Cimetière

- Concessions de 15 ans 100€
- Concessions de 30 ans 200€
- Concessions de 50 ans 280€

- Columbarium:

- Concessions de 15 ans 450€
- Concessions de 30 ans 800€

Extrait certifié conforme au registre des délibérations, Fait à Verbiesles, le 22 décembre 2023

Le Maire, Marie-Noëlle HUBERT

Marie-Noëlle HUBERT